

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier			
Le nombre de votants est de : 15 membres Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date de la réunion : 04/11/2021	Avis avec rapporteurs	Avis sur l'évaluation du Plan de gestion 2015-2020 et sur le plan de gestion 2021-2026 de la RNR du Lac de Grand-Lieu	Avis : Défavorable

Cette Réserve Naturelle Régionale (RNR) située en Loire-Atlantique, sur la commune de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, couvre 656 ha. Le classement en RNR date de décembre 2008 ; il s'agit du troisième plan de gestion du site. Le plan de gestion a été établi pour une période de 5 ans : 2021 - 2026. Il succède au plan 2015-2020. L'évaluation du plan précédent est présentée concomitamment au nouveau plan.

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION 2015-2020

L'évaluation du Plan De Gestion (PDG) 2010-2020 a été confiée au bureau d'étude Biotope. Visiblement, la version dont nous disposons a été transmise tardivement au gestionnaire (23/09/2021) et pose d'emblée question quant à l'intégration des résultats et conclusions dans le nouveau PDG.

Le document fait 35 pages. Les 12 premières rappellent quelques généralités sur la RNR ainsi que la structuration et le contenu du plan de gestion évalué. Puis, la méthodologie d'évaluation est présentée. Celle-ci s'apparente plus à une description de démarche intellectuelle qu'à une réelle méthode d'évaluation. Tout d'abord, l'évaluation commence par mesurer la structuration du PDG et juge notamment la cohérence et la pertinence entre enjeu/Objectifs à Long Terme/Objectifs Opérationnels/actions. Pour chaque ligne du tableau, l'évaluateur se contente de mettre oui (sauf dans un cas) sans plus de précisions. Ensuite, le rapport s'attache à évaluer les objectifs opérationnels à travers un regard critique de la mise en œuvre des différentes actions. Les résultats figurent dans un tableau permettant de voir si le calendrier prévisionnel de mise en œuvre a été respecté et si l'action a été correctement réalisée (utilisation de 3 types d'emojis). Un commentaire apporte parfois quelques informations sur la réalisation de l'action. Puis une deuxième analyse est proposée et critique les résultats obtenus pour chaque action. Les résultats sont compilés dans un tableau avec quelques lignes de commentaires. Certaines actions bénéficient d'une évaluation plus importante par la suite (RE1, SE1, SE3, SE6, SE8, SE13).

Cette première partie de l'évaluation est insuffisante pour se faire un avis sur les actions mises en œuvre lors du PDG. En effet, si l'évaluation apporte un regard factuel sur les opérations réalisées ou non, elle ne permet pas de mesurer leur efficacité et leur pertinence. Il est pourtant évoqué que l'évaluation se base notamment sur des indicateurs de performances mais ceux-ci ne sont que très rarement évoqués dans les commentaires des actions. L'évaluation d'actions telle qu'elle est menée rend difficile voire impossible l'évaluation des objectifs opérationnels et encore plus des objectifs à long terme. D'ailleurs, dans une deuxième partie, l'évaluation des objectifs se limite à un tableau (p.13) récapitulatif laconique avec 2 niveaux d'appréciation figurant dans la colonne synthèse (emojis rouge et grise).

Concernant l'évaluation budgétaire, il est dommage de ne pas avoir de détails concernant les moyens humains. Ce rapport ne permet pas de savoir quels sont les postes internes de cette RNR, qui sont les prestataires, les stagiaires, etc.

Le bilan du plan de gestion 2015-2020 ne répond pas aux doctrines nationales (cahier technique OFB n°88 notamment) et n'est pas recevable en l'état.

PLAN DE GESTION 2021-2026

Préambule : le gestionnaire fait le choix de proposer un nouveau plan de gestion d'une durée de 5 ans sur la période 2021-2026, présenté en CSRPN seulement fin 2021. Un plan de gestion jusqu'en 2027 n'aurait-il pas été pertinent pour atteindre une même date d'évaluation que le PDG de la RNN et ainsi partager des enjeux et objectifs communs entre les deux gestionnaires ?

Avis sur la forme

Le document est globalement agréable à lire, malgré la présence de nombreuses fautes d'orthographe dans les mesures de gestion, et suffisamment illustré. L'organisation du rapport reprend la structure préconisée de rédaction des plans de gestion de Réserve naturelle (Cahier technique 88 de l'OFB). La mise en page finale pose problème car certains signets présentent des erreurs et les marges sont anormalement grandes ce qui rend la lecture au format numérique parfois difficile.

La qualité des cartographies est très variable, du fait que les cartes issues de différents documents, parfois anciens, sans cohérence graphique.

Malgré la citation de nombreuses sources dans le texte, aucune bibliographie n'est disponible en fin d'ouvrage. Ce manque est dommageable pour le lecteur car plusieurs études citées seraient intéressantes à consulter afin de donner un avis. Il manque parfois la citation de sources de données comme pages 14 et 47.

Les tableaux des espèces connues sur la RNR et présents en annexe sont particulièrement laconiques et hétérogènes. Une classification par ordre systématique serait plus pertinente que le classement par ordre alphabétique des noms latins. Des colonnes avec des informations à jour sur les statuts de conservation (listes rouges), le statut juridique, etc. apparaîtraient pertinentes. De plus, au moins pour la faune vertébrée, de nombreux noms latins ne sont pas à jour (ex. *Thalasseus sandvicensis*, *Mareca penelope*, *Natrix helvetica*, etc.). Enfin, pour les oiseaux, le statut de nidification précis (possible, probable ou certain) serait une information utile plus pertinente qu'une simple croix.

Avis sur le fond

Partie - Diagnostic et enjeu

Le volet géologique ainsi que le fonctionnement physico-chimique et hydromorphologique du lac sont bien synthétisés en première partie du rapport.

Le régime hydrologique du lac et son fonctionnement hydraulique sont exposés et rappellent les lacunes existantes en matière de connaissances des niveaux d'eau dans la RNR en fonction de la gestion des ouvrages de régulation situés en dehors des RNR et RNN.

La description des habitats terrestres et les cartographies associées datent de 2014 et sont encore sous la classification CORINE. Un effort d'actualisation aurait été utile : utilisation de la nomenclature EUNIS et ajustement de la cartographie si besoin. La caractérisation de l'état de conservation des habitats n'est pas claire (méthode ? date ? source ?), on relève même des incohérences entre les commentaires sur les prairies entre les pages 28 et 29. A plusieurs reprises sont cités des « habitats historiques » présents sur Grand-Lieu sans que la source de ces données ne soit citée. On relèvera que la partie « évolutions historique des milieux et tendances actuelles » figurant page 64 est redondante avec le contenu de la page 21.

Concernant la flore, on relève dans le texte plusieurs noms de lieu-dit qui ne sont pas localisés sur une carte, ce qui rend complexe la compréhension de ce chapitre. Un travail intéressant de synthèse des données historique a été mené en 2014. Les données « actuelles » datent de 2014 et sont complétées par un tableau mentionnant des données de 2019 sans autre explication. Une synthèse globale manque sur le

volet flore, intégrant les facteurs expliquant l'évolution des populations d'espèces patrimoniales. Par ailleurs, les statuts (listes rouges nationales et régionales) des tableaux 9 et 11 ne sont pas à jour. Enfin, il aurait été intéressant de citer les mentions historiques de *Lythrum borysthenicum* (observé en 2006 à Pierre-Aigüe).

Les oiseaux hivernants sont suivis annuellement ce qui permet d'obtenir un niveau de connaissance satisfaisant. C'est également le cas des anatidés nicheurs dont les couples sont estimés chaque année. En dehors de ces groupes, l'état des lieux apparaît particulièrement lacunaire et ne permet pas d'apprécier les autres enjeux présents sur le site. Certaines espèces d'oiseaux représentant un intérêt potentiel sont citées comme nicheuses mais les effectifs ne sont pas toujours indiqués ou font état de suivis particulièrement anciens. C'est par exemple le cas le Vanneau huppé et l'Échasse blanche avec des données datant de 2013. Certains Ardéidés semblent se reproduire au sein de la RNR mais les effectifs ne sont pas indiqués ou sont particulièrement anciens (ex. Butor et Blongios). De plus, il n'est pas toujours aisé de distinguer les effectifs nichant au sein du lac dans son ensemble, des effectifs nichant au sein même de la RNR. Ces lacunes sont valables pour d'autres groupes d'espèces comme les Laridés et les passereaux paludicoles. La lecture de l'état des lieux montre qu'aucun suivi de ces espèces d'oiseaux n'a été réalisé lors du dernier PDG et qu'aucune réelle mise à jour des connaissances n'a été effectuée.

Le constat est le même pour les autres groupes de vertébrés. Comment connaître les enjeux au sein de ces groupes avec si peu d'inventaires ? Des espèces comme le Triton ponctué, le Couleuvre vipérine, la Crossope aquatique et le Campagnol amphibie mériteraient plus d'attention car la RNR pourrait jouer un rôle important en termes de conservation.

Il est dommage que la RNR n'intègre pas les suivis et les échantillonnages réalisés au sein de la RNN concernant certaines espèces comme les passereaux paludicoles et les chiroptères.

Concernant l'entomofaune, le plan de gestion cite l'ensemble des espèces de diptères et d'hyménoptères inventoriées sur les réserves naturelles de Grand-Lieu (RNN et RNR) lors d'une étude menée par le GRETIA avec et pour les gestionnaires. Cela prend la forme d'un texte très long : 13 tableaux couvrant les pages 47 à 56 qui auraient pu tout aussi bien se retrouver en annexe. Les localisations de l'ensemble de ces découvertes ne sont pas précisées alors que certaines stations sont hors RNR. Il aurait été bien plus judicieux de reprendre dans le corps du rapport un seul des tableaux figurant dans le rapport du GRETIA qui récapitule uniquement les espèces remarquables, leur degré de rareté, leur éventuelle inscription en tant qu'espèces déterminantes et leur présence RNR ou RNN. Cela aurait aussi permis de compléter très facilement le tableau 46 p.92 du PDG qui est censé mentionner les espèces déterminantes et qui se révèle incomplet : 14 taxons de diptères et d'hyménoptères déterminants sont manquants

Suite aux descriptions des espèces et habitats, le PDG évoque les activités humaines : on regrettera le caractère lacunaire des données agricoles sur la RNR : pas de dates de fauche, pas de description des périodes de pâturage, pas d'informations sur les éventuels amendements... Ces données sont pourtant indispensables pour comprendre les liens entre les pratiques agricoles et la réponse des milieux naturels.

Concernant l'accueil du public, une analyse de la fréquentation de l'observatoire au regard de la capacité maximale fixée apporterait un regard intéressant en termes de perspectives. En effet, au-delà des chiffres brutes fixés, l'observatoire est-il proche de sa capacité d'accueil maximale ? Le développement d'un éventuel plan d'interprétation a fait l'objet d'une étude lors du premier PDG (2008-2013) dont les conclusions ont amené le gestionnaire à abandonner ce projet. Près de 10 ans plus tard, cette partie n'a plus lieu d'être dans l'état des lieux.

La synthèse du patrimoine naturel page 78 s'appuie sur des données anciennes et des listes rouges ou listes d'espèces déterminantes qui ne sont pas à jour.

Pour les espèces végétales invasives tels que les jussies, l'état initial comme la synthèse du patrimoine naturel ne présentent pas d'analyse des actions déjà menées et de leurs limites. Aucune stratégie n'est proposée. Il faut lire les fiches action CS10, CS17 et IP3 pour comprendre que les arrachages auront lieu sur des zones à enjeu floristique et de navigation. Les suivis seront réalisés annuellement par échantillonnage avec un inventaire des herbiers plus exhaustif en 2023.

Les deux rongeurs invasifs que sont le Ragondin et le Rat musqué semblent poser de véritables problèmes sur certaines végétations emblématiques telles que les roselières même si les conclusions des suivis menés avec exclos n'apparaissent pas si évidentes. Par conséquent, des opérations de destruction de ces deux espèces sont menées depuis 2008 à l'échelle de la RNR et plus largement à l'échelle du lac et du bassin-versant. Les informations transmises par le gestionnaire sont insuffisantes pour mesurer l'efficacité de ces mesures, notamment pour le ragondin. Un suivi des populations est coordonné par la FDGDON à l'échelle du bassin versant (citée p. 73) mais aucun résultat n'est indiqué concernant l'évolution de ces populations. Dans ce contexte, il est difficile de définir une stratégie pour ces espèces dans les années à venir. A noter : l'Ibis sacré n'est jamais mentionné dans le document alors que cette espèce fait l'objet d'un travail sur la RNR depuis de nombreuses années et pourrait à l'occasion fréquenter la RNR.

D'une façon générale, l'état initial est très centré sur le périmètre de la RNR et intègre fort heureusement des données issues de la RNN. En revanche les milieux situés à l'est de la RNR ne sont pas assez évoqués et le document ne permet pas de percevoir les liens fonctionnels pour les espèces. Le document ne mentionne pas si d'autres structures départementales ou régionales ont été sollicitées pour fournir des données (AER, LPO, CEN, CPIE, GRETIA...).

Volet enjeux - objectifs

La partie Enjeux (page 84) est extrêmement sommaire et se résume à un tableau. La formulation des enjeux ne respecte pas les recommandations du cahier technique 88 de l'OFB d'une part parce que l'ensemble des enjeux écologiques n'est pas repris (rien en dehors des habitats naturels et de l'avifaune ?) ; d'autre part parce que certaines mesures de gestion (espèces invasives) ou de connaissance ne devraient pas figurer en enjeu, mais comme facteur clé de succès. La formulation de certains enjeux s'apparente à des actions. Cette étape charnière du plan de gestion est clairement sous-traitée. Il en résulte des objectifs à long terme (OLT) et des objectifs opérationnels (OO) qui ne correspondent pas aux attendus d'un plan de gestion d'espace naturel. Par exemple le « maintien d'activités agricoles » est un moyen et non un objectif. Les OLT devraient notamment apporter une vision claire et précise de l'état que l'on souhaite atteindre, les OO précisant la stratégie d'action.

Lors de l'étude GRETIA mentionnée précédemment, l'existence d'habitats sableux accueillant une très riche hyménoptérofaune fouisseuse a été mise en évidence sur la parcelle OH-0902, en périphérie immédiate de la RNR. Des liens fonctionnels entre ce site de nidification de pollinisateurs et les milieux naturels inclus dans la réserve et leur offrant des ressources florales paraissent assez évidents au regard de l'étude. Cette parcelle à sol sableux est actuellement en friche mais potentiellement menacée par un boisement artificiel, tel que mené sur une autre parcelle voisine (OH-0903). Hors aucun objectif opérationnel réinterroge les limites de la réserve (extension possible suite à une acquisition ou une convention de gestion ?).

Partie - Gestion de la réserve

Du fait des lacunes de l'évaluation du plan de gestion 2015-2020 et du manque de rigueur des volets Enjeux-Objectifs, il est extrêmement difficile de se positionner sur l'intérêt des actions prises individuellement.

L'analyse du CSRPN des mesures de gestion et de suivi fait ressortir les éléments suivants :

- Actions qui auraient dû être réalisées avant le nouveau plan de gestion : CS1 et CS5. Pour CI1, la réflexion devant aboutir la réfection ou la construction d'un nouvel observatoire aurait également dû être menée auparavant étant donné les implications budgétaires des différents scénarios. Pourtant, la capacité d'accueil de la RNR et la politique d'ouverture au public semblent être des paramètres connus.
- Actions manquantes : alors que l'état des lieux met en avant une insuffisante connaissance de certains groupes taxonomiques d'invertébrés, le nouveau plan ne propose qu'un suivi des Rhopalocères et Hétérocères (CS37). Une fiche action permettant d'évaluer les populations d'amphibiens (notamment triton ponctué) et de reptiles (notamment la couleuvre vipérine) semblerait pertinente étant donné l'état des connaissances actuelles. Enfin, ne serait-il pas pertinent de suivre ou à minima de cartographier des milieux situés hors RNR mais ayant des liens fonctionnels avec celle-ci, voire envisager des partenariats avec d'autres gestionnaires en bordure de la RNR (hors RNN) ?
- Actions qui semblent justifiées : CI2, CI3, CS1, CS2, CS3, CS4, CS5, CS6, CS7, CS8, CS9, CS10, CS11, CS14, CS16, CS17, CS18, CS20, CS26, CS29, CS37 (mais à compléter), EI1, EI2, IP1, IP3, IP4, IP5, IP6, IP9, IP11.
- Actions qui ne sont pas (ou insuffisamment) justifiées : Les curages de plans d'eau (IP10) ne sont pas justifiés clairement en page 71 du document et ils ressortent dans l'OLT « pérenniser les activités traditionnelles d'élevage et de pêcheries ». Les impacts favorables ou défavorables de ces pratiques de curages sur le patrimoine naturel devraient à minima être mieux étudiés pour maintenir l'action dans un plan de gestion de réserve naturelle. L'étude spatiale concernant l'Oie cendrée et la Sarcelle d'hiver (CS21) interroge. Aucun élément dans l'évaluation du PDG ni dans l'état des lieux de ce PDG n'identifie cette étude comme un enjeu. Les deux actions sur les fuligules (CS12 et CS13) manquent de justification pour en mesurer la pertinence. Si le suivi des effectifs nicheurs semblent s'imposer tant le lac représente un enjeu pour le Milouin, l'intérêt du suivi par CMR à l'échelle de la RNR semble moins évident alors que le budget engagé n'est pas négligeable (25 % du budget consacré aux suivis). Les résultats semblent intéressants du point de vue de la biologie et de la dynamique des populations mais sont-ils vraiment essentiels au sein de cette réserve. Ces suivis ne semblent pas être mis en œuvre dans la réserve voisine. Que la RNR serve de site référence pour ce type de recherche apparaît pertinent mais qu'une partie importante du budget des suivis y soit consacrée l'est moins. De plus, entre les deux dernier PDG, ces deux actions sont passées d'une priorité 2 à une priorité 1 sans aucune justification.

Remarques sur le contenu de certaines actions :

La mesure IP1 (installation de brise-vague) est intéressante, mais renvoie à une étude en 2022 pour déterminer le type d'ouvrage et son implantation. Il serait souhaitable que cette réflexion soit menée avec un organisme à vocation de recherche appliquée (CEREMA, IRSTEA...) ou une université. Il en est de même pour la mesure IP4, test de la réimplantation de roseaux.

La mesure IP 3 mériterait d'être accompagnée d'une opération permettant d'évaluer l'évolution des populations de ragondin et de rat musqué afin d'en mesurer l'efficacité.

La mesure IP 5 de gestion des prairies par fauchage tardif indique une grande disparité des dates de fauches (entre le 1er juin et le 15 juillet) sans que ce choix ne soit expliqué, ce qui est regrettable.

La mesure MS3 « poursuite et renforcement des échanges avec le gestionnaire de la RNN » est complètement justifiée : l'expérience partagée entre les deux structures, ainsi que la mutualisation de certains moyens est très pertinente.

Dans la mesure PA 2, un indicateur d'évaluation de la fréquentation serait pertinent, par exemple nombre de personnes par sortie comparée à la capacité maximum de la sortie.

Dans les fiches actions, le budget global de chaque action n'est pas indiqué et on ne sait pas s'il s'agit d'un budget spécifique à la RNR ou si les interventions de partenaires sont valorisés financièrement. C'est au lecteur de faire l'addition des budgets annuels. De plus, la proportion du budget de l'action par rapport au budget global pourrait être ajoutée et permettrait une analyse critique plus évidente. Ce type d'information serait également pertinent dans le tableau synthétisant les budgets par action (p. 155). Enfin, aucun tableau ne permet de visualiser le budget annuel et total du PDG.

En conclusion, compte-tenu de l'ensemble des observations formulées ci-dessus, **le CSRPN émet un avis défavorable au plan de gestion 2021-2026 soumis au CSRPN**. Ce document, ainsi que le bilan du plan de gestion précédent, doivent être entièrement repris.

Date de signature : 02/12/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Willy Chéneau

